

# Procès-verbal du Conseil Général de Denens

## du 22 juin 2022

Présidence : René Reymond, président  
Secrétariat : Isaline von Däniken, secrétaire  
Lieu : Salle communale de Denens

La séance s'ouvre à 19h02

### **1. Appel**

L'appel laisse apparaître la présence de 55 membres (55/80). Le quorum est atteint.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour proposé est modifié, en ajoutant le point 10 « Élections statutaires », soit :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour amendé (élections statutaires)
3. Assermentations – démissions
4. Adoption du PV de la séance du 20 janvier 2022
5. Communications du Bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Adoption du préavis 2/2022, relatif à la révision des Statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux (ERM)
8. Adoption des comptes 2021, Préavis 3/2022.
9. Motion de Monsieur Pierre-Alex Risse pour déterminer le pourcentage des droits de succession, détermination du Conseil général et de la Municipalité.
10. Elections statutaires
11. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

### **3. Assermentations et démissions**

Le vice-président procède à l'assermentation de Mme Noémie Hatet, de M. Olivier Hatet, de M. Claudio Menz et de M. Baptiste Bizzozero.

Le conseil compte 59 (59 sur 84) membres présents.

### **4. Adoption du PV de la séance du 20 janvier 2022**

Le procès-verbal du 20 janvier 2022 est accepté à une large majorité avec 5 abstentions.

## **5. Communications du Bureau**

Le Président annonce qu'il ne faut pas tenir compte du document relatif au SIS Morget qui a été transmis avec les documents relatifs à ce conseil car il fera l'objet d'un préavis ultérieur.

Le Président réexplique que suite à la nouvelle loi sur les communes adoptée par le Grand Conseil Vaudois, le 5 octobre 2021 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les conseillers/ères absents à deux conseils consécutifs sans juste motif seront exclus du conseil. Le Bureau considère que l'annonce de son absence est considérée comme un juste motif et que seul l'absentéisme non excusé sera sanctionné.

## **6. Communications de la Municipalité**

M. Bernard Perey annonce que le boursier M. Marcel Grand va prendre sa retraite prochainement. Ce dernier présente son successeur M. Léandro Matteo.

M. Bernard Perey excuse son collègue M. Luc Chanson qui est absent pour des raisons familiales.

Il fait ensuite savoir que la bibliothèque communale recherche des personnes intéressées à aider ou à remplacer Mme Mag Schaeren qui souhaite se retirer après de nombreuses années d'investissement. La Municipalité a soutenu la bibliothèque en versant CHF 2000.- pour acheter des livres afin de la rendre plus attractive.

M. Bernard Perey lit les communications de M. Luc Chanson.

Au niveau de la police et de la sécurité, aucune mesure n'a été prescrite à la vue de la situation en Ukraine, à l'exception des mesures qui encadrent l'accueil des réfugiés. Actuellement deux enfants sont scolarisés au sein de l'ASISE.

Au niveau des statistiques sécuritaires et judiciaires M. Bernard Perey liste les infractions réalisées à Denens au cours de l'année (voir rapport de gestion 2021, pièce XI/2022).

Concernant les manifestations, un repas pour les nouveaux habitants a été organisé le 12 mai 2022 à la grande salle et une sortie à Walibi a été organisée pour les jeunes le samedi 18 juin 2022. Le bilan de la « ronde de lè Foueta Renaille » 2022 est très positif avec la participation de 380 personnes. Les organisateurs plébiscitent la même organisation pour l'année prochaine. La diversité des menus proposés et les prix étaient satisfaisants selon les participants. M. Bernard Perey remercie les familles qui ont organisé ces soirées.

Il a été relevé qu'un effort a été réalisé par L'AIRADT et l'ASISE pour l'accueil des enfants dans le cadre parascolaire et scolaire qui a donné satisfaction aux parents malgré l'augmentation des demandes en 2022-2023. L'offre d'accueil pour les vacances d'été n'a pas eu beaucoup d'intérêt avec une seule inscription. Une deuxième phase test aura lieu pendant les vacances d'octobre 2022.

M. Alain Jaccard annonce qu'il y a eu deux contrôles radar depuis le dernier conseil. Le premier a eu lieu le 25 janvier durant lequel 349 véhicules ont été contrôlés et 22 conducteurs ont été dénoncés (taux d'infraction à Denens de 6,3%, moyenne cantonale

3,35%). Le second a eu lieu le 18 mai durant lequel 329 véhicules ont été contrôlés et 4 conducteurs ont été dénoncés (taux d'infraction à Denens de 1,22%, moyenne cantonale 3,88%).

La fondation jeunesse et famille organise le 28 août prochain la deuxième édition du « super run » à Tolochenaz (course pour enfants et adultes). Le tracé de la course passera dans le bas des vignes de Denens.

Les habitants de la route des Cigognes (à la hauteur du quartier de Chatagny) ont demandé une limitation de vitesse à 50 km/h pour le tronçon de route entre l'arrêt de bus et la fin du quartier de maison. Cela n'a malheureusement pas été possible mais La Municipalité a pu négocier avec le canton et devrait obtenir une limitation à 60 km/h. La Municipalité a le projet d'adapter les arrêts de bus pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite (selon la loi). Ce projet concerne les deux arrêts de bus et le trottoir qui les relie.

Au niveau des transports publics, une discussion préliminaire avec les MBC a eu lieu afin d'obtenir des courses supplémentaires. Un accord avec les communes se trouvant sur la ligne 726 a été trouvé pour obtenir plus de bus en fin de journée en semaine et durant la période centrale de la journée le dimanche. Une discussion positive est en cours avec le canton et l'ARCAM. Ces modifications pourraient entrer en vigueur en décembre 2023 et devraient coûter CHF 0.-, en profitant du plan climat mis en œuvre par le canton.

L'installation de supports à vélo a eu lieu vers la maison de commune (destinés aux usagers de la boulangerie) ainsi qu'aux arrêts de bus.

La Municipalité a demandé plusieurs offres pour équiper le centre du village d'une station de vélo de location. L'offre de Publibike comprenant des vélos normaux et des vélos électriques a été retenue. Elle a l'avantage d'être liée au réseau de la ville de Morges. Ce projet sera mis en œuvre avant cet automne ou le printemps prochain.

M. Alain Jaccard donne les chiffres concernant le recyclage et les déchets à Denens (voir rapport de gestion 2021, pièce XI/2022).

La Municipalité se modernise d'un point de vue informatique. Le nouveau site internet a été mis en ligne en début d'année. Une modification de la méthode de classement a eu lieu dans le but d'avoir un archivage correct de tous les documents. La prochaine étape est la mise en application de la centralisation des documents. L'installation du cybersafe a été faite, ce qui permet de stocker dans le cloud et donc de renforcer la sécurité des données. La gestion des accès a été renforcée (aussi pour le wifi). Un audit de sécurité a été lancé pour obtenir le label « cyber sécurité » et finalement une campagne de sensibilisation auprès des personnes âgées s'est tenue sur les thématiques du haking et du phishing.

M. Christophe Ormond annonce une restriction de la consommation d'eau potable car les ressources sont extrêmement basses en ce moment à cause de la sécheresse. Les personnes qui ne respecteront pas cette restriction encourent le risque de se faire dénoncer auprès du ministère public.

Le fond pour la durabilité a un succès impressionnant avec déjà plus de CHF 31'000.- alloué sur les CHF 50'000.- disponible par année. Il a principalement servi à financer des projets de panneaux solaires, de vélos électriques, et d'abonnement demi-tarif.

La Municipalité veut mettre en place un plan énergie et climat au niveau communal. La première étape sera un audit pour déterminer notre état au niveau durabilité. Les travaux devraient commencer dans 2-3 mois et le chantier devrait durer environ 3 ans. La moitié du budget (CHF 25'000.-) sera financé par le canton.

M. Thierry Gilgen fait savoir que les travaux sur l'église avancent bien. Il a été constaté durant ceux-ci que l'église n'était pas protégée par un paratonnerre, qui sera du coup installé prochainement. Les travaux devraient se finir vers fin juillet.

Le bâtiment de la rue de la cité 11 a vu un de ses appartements de 3,5 pièces se libérer car M. Magnin est parti en EMS. Il est prévu de faire des travaux de rénovation dans la salle de bain, dans la cuisine, et de rafraîchir les autres pièces. Ces travaux devraient coûter environ CHF 40'000.- selon le devis. Afin de perdre le moins de temps possible pour réaliser ces travaux la Municipalité a décidé d'utiliser ses compétences pour les dépenses extraordinaires (maximum de CHF 50'000.-). Si quelqu'un est intéressé par ce 3,5 pièces, il peut s'adresser au secrétariat communal.

Concernant l'immeuble de Nyon, les fouilles archéologiques ont eu lieu et aucun vestige n'a été trouvé. Les travaux ont débuté. La démolition de l'annexe de l'ancien immeuble et la mise à nu des terrains sont terminées. Le déplacement des canalisations d'eau existantes aura lieu en juillet. Les mises en soumission principales sont en cours d'analyses. Certains postes seront forcément impactés que ce soit au niveau des délais ou des prix, à cause de la situation engendrée par la guerre en Ukraine. Un dépassement du budget est à prévoir.

## **7. Adoption du préavis 2/2022, relatif à la révision des Statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux (ERM)**

M. Bernard Perey lit la conclusion du préavis 2/2022 en demandant aux conseillers/ères de l'accepter (pièce VII/2022).

M. Marco Bocci, président de la commission de gestion et des finances, lit le rapport de la commission (pièce X/2022). En conclusion, la commission s'est prononcée en faveur du préavis municipal 2/2022 et demande aux conseillers/ères de l'accepter.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote à main levée. Le préavis 2/2022 relatif à la révision des Statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux (ERM) est adopté à l'unanimité.

## **8. Adoption des comptes 2021, Préavis 3/2022**

M. Alain Jaccard lit la conclusion du préavis 3/2022 en demandant aux conseillers/ères de l'accepter (pièce XI/2022).

M. Marco Bocci, président de la commission de gestion et des finances, lit le rapport de la commission (pièce XIII/2022). En conclusion, la commission s'est prononcée en faveur du préavis municipal 3/2022 et demande aux conseillers/ères de l'accepter.

M. Marc-Henri Sauty fait remarquer qu'en général un budget maximise les charges et diminue les rentrées. Il a apprécié la présentation fournie et souhaite revenir sur la page 24 « comparaison des comptes 2019 vs 2020 vs 2021 ». Il fait remarquer que si on fait le cumul des rentrées fiscales de ces 3 dernières années, on arrive à un montant de plus 10 millions, soit CHF 14'000.- par habitant. Si l'on fait le cumul de la marge d'autofinancement, on obtient plus de 2 millions sur les 3 dernières années, soit CHF 2'866.- par habitant. Une famille avec deux enfants a contribué, sur les 3 ans, à CHF 11'460.- à la marge d'autofinancement. Cette marge d'autofinancement aurait pu être plus basse sur les 3 ans pour permettre au contribuable de faire des réserves. On rediscutera du taux d'imposition, cet automne, qui est actuellement à 68% (était à 70% il y a 3 ans). Il encourage la Municipalité à proposer un postulat avec un taux d'imposition plus faible, cet automne, pour soulager les habitants. Il estime qu'avoir un fonds de réserve d'environ CHF 4 millions est trop élevé. La santé financière de la commune étant excellente, il est donc possible de faire un geste. Pour comparaison, la majorité des communes des environs ont un taux plus faible que Denens. Il fait aussi remarquer qu'il a apprécié la présentation de la gestion qui était très intéressante et facile à lire. Il souligne aussi que les chemins AF sont autant utilisés par le trafic agricole que non agricole.

M. Alain Jaccard confirme que les dernières années ont été généreuses et ont permis de créer des réserves qui permettront de faire des investissements futurs (Nyon, sécurité, mobilité douce, remise en état de la place de jeux). Le message est entendu mais il faudra trouver un juste équilibre entre le taux d'imposition, les recettes extraordinaires et ce que le canton va prendre par rapport à la péréquation. Une proposition sera sûrement présentée avec le budget 2023. Le rapport de gestion va encore être amélioré à l'avenir. Un dossier est en préparation pour obtenir une subvention du canton pour la remise en état des chemins AF.

M. Marc-Henri Sauty souligne qu'il avait été dit qu'avec la diminution des impôts, il y aurait un retour sec du canton au niveau du fond de péréquation, mais qu'on constate que cela n'a pas augmenté malgré le changement de taux.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée. Le préavis 3/2022 relatif à l'adoption des comptes 2021 est adopté avec une large majorité et 2 absentions.

## 9. Motion de Monsieur Pierre-Alex Risse pour déterminer le pourcentage des droits de succession, détermination du Conseil général et de la Municipalité

Le Président donne une explication technique. Le taux d'imposition des successions est voté chaque année. On le vote par défaut chaque année lors de la votation du préavis sur les taux d'imposition, en même temps que d'autres taux sous la formule suivante : « les autres positions de l'arrêté actuel reprises dans le nouvel arrêté sont maintenues sans changement ». Cela fait plusieurs années qu'on passe un certain nombre de taux d'imposition par défaut en votant ce paragraphe. En l'occurrence, il s'agit du taux d'imposition n°68 dans l'arrêté des taux d'imposition de la commune.

Monsieur Pierre-Alex Risse fait savoir que le but de cette motion est de pouvoir modifier ce taux dont on ne discute jamais. Il présente la motion :

*Accepter vous la motion visant à charger la Municipalité de proposer au CG dans son préavis relatif au taux d'imposition, la révision du taux d'imposition sur les droits de succession, section 7 "Droits de mutation" alinéa b "Impôts perçus sur les successions et donations" de la manière suivante :*

- *en ligne directe ascendante : par franc perçu par l'Etat 0 cts en lieu et place de 100 cts*
- *en ligne directe descendante : par franc perçu par l'Etat 0 cts en lieu et place de 100 cts*
- *en ligne collatérale : par franc perçu par l'Etat 100 cts pas de changement*
- *entre non parents : par franc perçu par l'Etat 100 cts pas de changement*

Mme Laurence Ischer demande s'il est possible d'agir ainsi car il lui semblait que le taux d'imposition des successions était cantonal et non pas communal. Le Président fait savoir qu'il s'est renseigné et que cela est possible. Chaque commune à un taux d'imposition sur les successions qui est basé sur celui de l'état. Il y a un taux fixé par l'état (impôt cantonal) et chaque commune décide si elle applique le même taux que le canton, un taux intermédiaire ou pas d'impôt sur les successions (impôt communal). Exemple : Actuellement si le canton de Vaud vous impose CHF 3'000.- d'impôt de succession vous devez aussi CHF 3'000.- d'impôt à la commune, soit CHF 6'000.- en tout. Le taux du canton ne peut pas être changé mais celui de la commune peut être modifié ou supprimé.

Le Président fait savoir que le conseil doit voter la recevabilité de la motion. Le Président passe au vote à main levée. Le conseil considère que la motion est recevable à l'unanimité, moins 1 abstention.

M. Alain Jaccard donne quelques précisions concernant les successions. Dans le cas d'un décès, s'il y a un conjoint survivant (ou un partenaire enregistré) ce dernier est exonéré de l'impôt sur les successions. Les héritiers en ligne directe ascendante et descendante paient un impôt à partir d'une succession de plus de CHF 250'000.- (par héritier). En 2020, la commune a touché un impôt record de CHF 200'000.- et sur la moyenne des 10 dernières années, la commune a touché CHF 84'000.- par an.

Il faut toutefois se montrer prudent lors de l'élaboration d'un budget car les revenus extraordinaires sont difficiles à estimer. La Municipalité est plus encline à diminuer le taux d'imposition général que de privilégier les quelques personnes concernées par l'impôt sur les successions.

M. Pierre-Alex Risse rappelle que durant ce conseil, il faut uniquement voter sur le fait d'accepter de rediscuter du taux d'imposition des successions et non pas sur la

modification ou suppression de ce dernier. Il fait aussi savoir que par la suite, il souhaiterait que ce taux soit supprimé quitte à ajuster le point d'impôt général.

M. Claude Chollet demande quels sont les autres taux qui sont votés par défaut.

Le Président répond qu'il s'agit de l'impôt foncier, les droits de mutations et l'impôt sur les chiens.

M. Alain Jaccard précise que le conseil a la possibilité de venir avec un amendement lors de la votation des taux d'impositions pour modifier ces derniers. Le conseil a le choix entre renvoyer cette motion à une commission pour l'étudier ou l'envoyer directement à la Municipalité. Dans le deuxième cas, cette dernière a 12 mois pour traiter la motion et présenter un préavis.

Mme Jacqueline Schmid demande à M. Pierre-Alex Risse ce qui motive la déposition de sa motion.

M. Pierre-Alex Risse répond que sa motivation est de discuter de quelque chose qui est toujours accepté par défaut.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée. La motion de Monsieur Pierre-Alex Risse pour charger la Municipalité de proposer au conseil général, dans son préavis relatif au taux d'imposition, la révision du taux d'imposition sur les droits de succession, section 7 « Droit de mutation » alinéa B « Impôts perçus sur les succession et donation » de la manière suivante :

- en ligne directe ascendante : par franc perçu par l'Etat 0 cts en lieu et place de 100 cts
  - en ligne directe descendante : par franc perçu par l'Etat 0 cts en lieu et place de 100 cts
  - en ligne collatérale : par franc perçu par l'Etat 100 cts pas de changement
  - entre non parents : par franc perçu par l'Etat 100 cts pas de changement
- est adoptée avec 42 voix pour, 4 voix contre, et 13 absentions.

M. Claude Cholet demande si la Municipalité doit choisir entre aucun impôt et la situation actuelle (pas de changement), ou si elle peut choisir un intermédiaire.

Le Président répond que Municipalité peut revenir avec un contre-projet intermédiaire.

M. Alain Jaccard fait savoir que la Municipalité va travailler sur cette motion et revenir avec un projet dans les 12 prochains mois.

## **10. Elections statutaires**

Le Président passe ensuite aux élections du président, vice-président, des scrutateurs ainsi qu'aux membres de la commission de gestion et des finances. Il rappelle que selon le nouveau règlement du conseil général, l'élection peut s'opérer tacitement si le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir. Il s'agit de l'article 9, page 3.

Le vice-président annonce que le président, M. René Reymond, se représente. Il est élu tacitement par applaudissement au poste de président du conseil général de Denens.

Le président annonce ensuite que le vice-président se représente également. M. David Richir est élu tacitement par applaudissement au poste de vice-président du conseil général de Denens.

Le président passe au vote des scrutateurs/scrutatrices. Mme Sonia Monaci et M. Antoine Sauty laissent leur place à Mme Karen Reed Perey et M. Michel Hofer qui deviennent scrutateurs. M. Bertrand Mayer et M. Antoine Sauty deviennent scrutateurs suppléants.

Pour la commission de gestion et des finances, M. Marco Bocci arrive au terme de son mandat. M. Olivier Rahm devient président, assisté de M. Grégoire Salaz, Mme Manon Zumbrunnen devient membre et M. Philippe Villevet premier suppléant. Mme Noémie Hatet se propose comme 2<sup>ème</sup> suppléante.

## **11. Divers et propositions individuelles**

Mme Jacqueline Schmid prend la parole au nom de l'association DDD (Denens Développement Durable) pour féliciter la Municipalité et tous ceux qui œuvrent au bon développement de la mobilité douce et de l'environnement. Elle remercie aussi les autorités pour le tout ménage qui a été distribué pour présenter les associations du village. Elle demande comment les associations peuvent communiquer avec les habitants (affichage communal). Elle fait savoir que le site internet de la DDD informe sur ce qui est organisé par l'association. Il n'est pas nécessaire d'être membre pour participer aux événements. Elle rappelle que le cinéma (à la grange du Chapallaz) offre tous les premiers vendredis du mois une projection sur une thématique environnementale (Prochaine séance « la Terre vu du cœur » le vendredi 1 juillet, « La belle verte » sera projetée le 5 août 2022).

M. Alain Jaccard, informe qu'il y a des liens sur le site internet de la commune vers tous les sites internet des sociétés locales. Concernant le panneau d'affichage de l'arrêt Chatagny, les MBC ont déplacé leur système d'affichage hors du panneau (sur le mat lumineux). La Municipalité va tâcher d'améliorer le panneau afin de faciliter l'affichage dans cet abri. En revanche, une solution n'a pas encore été trouvée pour le panneau au cœur du village. La Municipalité est toujours en réflexion sur ce dossier.

Mme Mag Schaeren s'exprime au sujet de la bibliothèque. Elle remercie la Municipalité pour son soutien. Actuellement, il y a 10 bénévoles qui travaillent à la bibliothèque. Historiquement, elle est née suite au déménagement de la famille Wassermann qui a légué une énorme collection de livres pour enfants, puis s'est étoffée avec les années grâce aux donations de particuliers et de la bibliothèque de Morges. La bibliothèque fonctionnait bien mais son élan a été freiné avec l'arrivée du COVID-19 à cause duquel les différentes activités prévues ont dû être supprimées. Des jeunes personnes du village veulent s'engager avec le soutien des parents pour en faire un centre plus animé. Les personnes intéressées à participer peuvent contacter Mme Mag Schaeren.

Mme Tina Aebi représente Denens à l'assemblée générale de « Dame Tartine ». Pour l'année scolaire 2022-2023, toutes les demandes n'ont malheureusement pas pu être satisfaites. Des enfants n'ont pas eu accès à la cantine. « Dame Tartine » recherche des



cuisiniers / cuisinières pour accueillir des enfants une ou deux fois par semaine. Les personnes intéressées peuvent contacter « Dame Tartine ».

Mme Sara Steiger remercie la Municipalité pour la sortie organisée à Walibi qui a enchanté ses enfants.

M. Thierry Gilgen fait savoir que les membres de la Municipalité présents ont aussi passé un très bon moment.

Mme Véréna Manca demande si une sortie est prévue pour les aînées ?

M. Bernard Perey répond que quelque chose va être organisé cette année.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 20h29.

René Reymond

Isaline von Däniken



